UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Date de mise en ligne : samedi 26 avril 2014

Un décret paru le 7 juillet modifie les règles de l’organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique territoriale.

15 -Juillet 2013 - Un décret paru le 7 juillet modi-fie les règles de l’orga-ni-sa-tion des concours et des exa-mens pro-fes-sion-nels de la fonc-tion publi-que ter-ri-to-riale.

Décret nÂ° 2013-593 du 5 juillet 2013 rela-tif aux condi-tions géné-ra-les de recru-te-ment et d’avan-ce-ment de grade et por-tant dis-po-si-tions sta-tu-tai-res diver-ses appli-ca-bles aux fonc-tion-nai-res de la fonc-tion publi-que ter-ri-to-riale.

Publics concer-nés : fonc-tion-nai-res ter-ri-to-riaux.

Objet : condi-tions géné-ra-les de recru-te-ment des agents de la fonc-tion publi-que ter-ri-to-riale.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le pre-mier jour du mois sui-vant sa publi-ca-tion.

Notice : le décret tend à amé-lio-rer les moda-li-tés de recru-te-ment des fonc-tion-nai-res ter-ri-to-riaux et à réa-mé-na-ger cer-tains méca-nis-mes faci-li-tant l’orga-ni-sa-tion des concours et des exa-mens pro-fes-sion-nels. Les prin-ci-pa-les mesu-res por-tent sur la mise en œuvre de l’ins-crip-tion des dépôts de demande à concou-rir par voie électronique, l’ins-ti-tu-tion d’un modèle de docu-ment retra-çant l’expé-rience des can-di-dats à cer-tains concours ou exa-mens et l’intro-duc-tion de notes éliminatoires pour les épreuves d’admis-si-bi-lité et d’admis-sion.

http://www.unsater86.com/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg
Décret nÂ°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement…

Copyright © UNSA Territoriaux 86